

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 30 MARS 2026

Accueil :

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, les représentants de la presse, au public, à cette première séance du Conseil communal 2026 et les remercie de leur présence

Les documents ont été adressés par courriel en PDF et par courrier à ceux qui en ont fait la demande.

La séance sera enregistrée et l'enregistrement sera détruit après l'approbation de ce dernier.

1. Appel

Membres excusés : Alic Semir, Virginie Binggeli, Dominique Le Creff, Luc Macheret

Présents : 31

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Approbation du PV de la séance du 08 décembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications générales du Président *(texte remis par ce dernier)*

C'est avec un grand plaisir que j'adresse mes plus sincères félicitations aux membres de la Municipalité réélus, ainsi qu'aux nouvelles Municipales élues, qui viendront la rejoindre et prendront leur fonction dès le 1er juillet. Je leur formule mes vœux les meilleurs pour l'exercice de leur mandat et les remercie d'ores et déjà pour leur engagement au service de notre commune.

Je tiens également à féliciter chaleureusement l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux réélus, en adressant une attention particulière aux nouveaux membres. Leur implication contribue de manière essentielle à la qualité de notre vie démocratique et au bon fonctionnement de nos institutions.

Pour ceux qui n'ont pas été réélus. Même si votre mandat prendra fin, l'empreinte de votre travail, de vos décisions et de votre implication continuera à se faire sentir durablement.

Je vous exprime ma profonde gratitude pour ces années de collaboration et de dévouement.

Merci encore pour tout ce que vous avez accompli au service de notre commune, et recevez mes meilleurs vœux pour la suite de vos projets.

Avec reconnaissance et respect.

Je profite de cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance aux membres de mon Bureau pour leur travail remarquable, en particulier pour les

nombreuses heures consacrées au dépouillement lors des dernières élections. Leur disponibilité, leur rigueur et leur sens du devoir méritent d'être soulignés.

Enfin, je me permets de vous rappeler que la soirée d'installation et d'assermentation des autorités communales se tiendra le jeudi 11 juin à 20h00. La présence de chacune et chacun y est requise.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente séance du Conseil communal.

4. Communications de la Municipalité

Mme S. HULAAS n'a pas de communication particulière ce soir. Un petit medley des projets en cours a été communiqué dans les informations municipales à la population. Elle se tient à disposition pour toutes questions.

M. L. LAPERRIÈRE (*texte remis par ce dernier*)

Café Police-Population pour nos seniors

Cette manifestation s'est déroulée dans la matinée du 29 janvier à la Fondation Chante-Bise avant que nos aînés dès 75 ans se déplacent à la Salle Davel pour le repas de midi offert par la commune.

Vu les nombreux délits perpétrés au préjudice des personnes âgées depuis un certain temps, la municipalité a organisé ce rendez-vous avec le concours de la Division prévention de la Police cantonale et de trois gendarmes du poste d'Echallens.

L'objectif consistait à favoriser un échange convivial et informel afin d'écouter les besoins, préoccupations et idées des seniors se rapportant à la protection de leurs biens.

Les sujets abordés ont inclus la prévention contre les cambriolages, les cyber-escroquerie ainsi que les arnaques liées aux faux employés de banque, plombiers ou prétendus neveux.

Cette rencontre a eu un franc succès auprès de la trentaine de personnes présentes. Elle sera certainement reconduite pour d'autres catégories d'âge un peu plus jeunes.

Toujours au sujet de la prévention de délits, vous aurez pu lire dans la lettre d'information municipale de la semaine dernière, l'avertissement émis sur les faux démarcheurs, en particulier pour les entreprises actives en ferblanterie et couverture.

SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

Le rapport du Cdt s'est déroulé le 30 janvier à Froideville. L'effectif de notre SDIS reste stable avec un peu plus d'une quarantaine de sapeurs-pompiers. Il y a eu 35 interventions du SDIS dont 12 en novembre contre un total de 55 en 2024. Cette diminution n'est pas mesurable, chaque année pouvant amener des chiffres très différents.

Notre village a connu cinq interventions pour des événements naturels comme déjà relatés lors du CC de décembre.

Au niveau des promotions, notre membre du Conseil communal Olivier George a obtenu le grade de Premier-lieutenant pour ses services rendus comme responsable de la logistique.

Nos meilleures félicitations à Olivier.

L'ancienneté de certains sapeurs-pompiers a également été mise en avant. C'est ainsi que la lieutenant Martine Clerc a été honorée pour avoir œuvré 25 ans au SDIS. Je rappelle que Martine s'occupe de la déchetterie de Cugy dans sa vie professionnelle.

Activité sportive « Suisse-Bouge »

Celle-ci a eu un succès grandissant lors de sa deuxième édition à Morrens durant tout le mois de mai 2025. Raison pour laquelle la municipalité perpétue cet élan sportif aussi cette année.

Une information générale sera adressée par un tout-ménage à mi-avril avec la liste des activités sportives proposées.

Et pour finir encore ceci pour le Tour de France Femme 2026

Comme vous le savez déjà, cette manifestation sportive passera deux fois à Morrens.

Soit le 1^{er} août entre 13h35 et 14h35 venant de Cheseaux et allant sur Echallens par la petite route entre Malapalud et Assens ainsi que le 2 août entre 14h30 et 15h40 venant de Cugy et allant à Assens par la route cantonale.

La direction du Tour a informé les communes concernées à deux reprises lors de réunions. Les détails pour Morrens seront discutés au mois de mai.

M. E. LEHNHERR *(texte remis par ce dernier)*

Construction de la salle de gymnastique et de l'UAPE (48 places)

L'appel d'offres en entreprise totale est arrivé à son terme et trois entreprises ont déposé une offre. En parallèle, le projet a été mis à l'enquête publique. Cinq oppositions ont été reçues ; elles seront traitées dans les prochaines semaines. Des solutions devraient pouvoir être trouvées avec les opposants.

Le projet est désormais finalisé. Le préavis a été rédigé et transmis aux commissions. Il vous sera présenté lors de la séance du 4 mai. Celui-ci inclut également la réfection du chauffage du Collège de la Marionnaz, avec la mise en place d'un système de production centralisé qui alimentera aussi le nouveau bâtiment via un réseau de chauffage à distance.

Rénovation de la salle Davel

Les travaux de rénovation de la salle Davel se sont poursuivis en ce début d'année. Les fenêtres de la buvette ont été remplacées par du triple vitrage. Les éclairages de la buvette, du hall d'entrée et de la cage d'escalier ont été modernisés, et les peintures ont été entièrement refaites. Le passage entre la cuisine et la buvette sera encore remplacé dans les prochains mois, afin d'améliorer la fonctionnalité et la circulation dans cet espace.

Mme V. **CHAMOT-FURIANI** demande ce qu'il y a eu comme type de recours.

M. E. **LEHNHERR** la Romande Energie et également 3 oppositions concernant l'accessibilité au lieu et sur la construction. Il ajoute que toutes ces oppositions ne mettent pas en péril ce projet car des solutions peuvent être trouvées et mises en place.

M. F. STAEHLI

A une seule information : le tilleul de la Place de l'Orme a été évacué et ils pensent planter un Orme à sa place. Une journée sera organisée, à cette occasion. Des informations suivront.

M. F. GEX (il transmettra sa présentation power point pour une mise en ligne sur le site de la commune)

Les points soulevés sont :

PGA

Ils ont reçu les opposants au PGA et les propositions de réponses leurs seront données et soumises au Conseil prochainement.

Il y a toujours quelques litiges en cours qui seront jugés en avril, toujours dans le domaine de la police de construction.

Routes

Chemin du Bugnon, les travaux sont terminés. Les lignes électriques ont été enterrées, la conduite de l'ASET a été posée. Malheureusement, le montant annoncé pour la réfection complète du chemin est largement au-dessus de ce qui été prévu.

Dans le même temps, les habitants du chemin du Parchet (dont le chemin est privé) ont aussi reçu une offre de la société AGV Tony et ces offres vont également être refusées car trop élevées.

Route de Cugy

Le bureau Chevalier voudrait ajouter un ingénieur trafic pour la complexité des carrefours à Morrens et autres. Ce n'était pas foncièrement la volonté de la Commission, ni de la Municipalité néanmoins, ils vont tout de même aller à ce rendez-vous.

Eclairage public

Sur le chemin du Bugnon, un habitant a fait une remarque sur l'intensité de l'éclairage qui est plus puissante qu'auparavant et qui éclaire sa chambre. Il va voir avec la Romande Energie pour solutionner ceci afin de limiter la pollution lumineuse.

Ils sont également intervenus pour un problème sur le chemin de l'Orme car les candélabres lâchaient les uns derrière les autres. La Romande a trouvé la panne et a décidé d'enterrer les lignes. Ils ont pu négocier avec eux pour un montant de travaux à Fr. 2500.-. Le système a donc été remis à neuf.

Transport et mobilité

Depuis le 14 décembre la ligne 54 va jusqu'à Epalinges. Cela fait partie des plus grandes lignes du réseau TL. L'évolution est assez impressionnante on est passé de 89'000 passagers à 550'000 passagers et c'est un élément qui va encore augmenter de 60% environ durant 2026, avec les différents gymnases qui vont s'ouvrir, ainsi que la société Pulse et autres éléments. On devrait passer le million de voyageurs d'ici 2027.

Service de l'eau

Un rendez-vous est planifié cette semaine avec les SI de Lausanne pour faire un comparatif avec leurs relevés, l'entreprise Risse et Bruno.

Hors dicastère

Ils ont mené une étude hydrique, qui a relevé 5 endroits qui posaient problème.

C'est une obligation avec le plan général des eaux qu'on est censé mettre en place.

Le quartier de la Marionnaz, du Vieux Moulin, la route de Cugy et Es Mays.

Pour obtenir ce relevé, ils se basent sur les données de la station météo de Lausanne. Ils ont pris un relevé à 10 ans. Les jours de grandes inondations il y a aussi eu de la grêle qui bouchait les grilles d'évacuation.

Vieux Moulin – la problématique est le collecteur qui part du petit Montilly pour se jeter du côté du Talent. La pente passe quasiment de 5% à 0.5% au milieu, donc autant dire que l'évacuation, au niveau ruissellement, est impossible.

Es Mays – on a à nouveau ce problème de pente qui arrive pratiquement à plat et à ce moment-là l'écoulement ne peut plus se faire.

Route de Cugy on a le problème de la route qui est inclinée dans un sens et le collecteur dans un autre. En plus on a toute la descente des champs qui arrivent en surcharge sur la route.

Marionnaz – on des problèmes de différences de taille de collecteurs.

À voir s'il faudrait lancer une étude plus complète, quartier par quartier, pour avoir des idées plus précises.

Parallèlement à ces éléments, des tests à la fumée ont également été effectués. On a constaté qu'il y a plusieurs habitations qui ont leurs eaux usées qui partent dans les eaux claires. Il y a aussi une grille du domaine communal qui est mal raccordée et qui refoule.

M. J. **CHARNAUX** demande si une autre offre a été demandée pour la réfection de la route au chemin du Bugnon et si oui quels sont les délais pour cette réfection.

M. F. **GEX** répond qu'une demande va être faite et un regroupement avec le chemin du Parchet est envisagé. Il ne peut pas se prononcer sur un délai.

M. J.-D. **CHAMOT** constate que le chemin du Crochet n'a pas été pris en compte dans l'étude, alors qu'à plusieurs reprises ils ont été touchés par des inondations.

M. F. **GEX** explique qu'ils ont axé essentiellement toutes les analyses sur les endroits où il y a eu le plus de sinistres.

En tous les cas, le Plan Général d'Evacuation des Eaux aurait dû être refait en 2025. Cependant, le Canton a décidé de revoir les méthodes de calculs ce qui a repoussé les délais.

M. J.-D. **CHAMOT** conseille à la Municipalité de contacter les propriétaires du Crochet qui ont été inondés plusieurs fois.

M. F. **GEX** en prend bonne note. Ils vont cibler quartier par quartier. À noter que le cout pour pallier aux problèmes est énorme.

M. J.-D. **CHAMOT** ajoute que sur le chemin du Crochet le problème du collecteur vient de la route communale, et non des propriétés privées.

M. F. **GEX** dit que c'est la même chose au Vieux Moulin. Avec la bétonisation il n'y a plus de surfaces perméables.

M. D. **LAMBELET** quand est-il de la possibilité de poser des clapets anti-retours à la sortie de ces maisons, dont les caves sont basses et proches de l'égout. Ceci permettrait à ces maisons, lorsque la conduite n'est pas en charge, de se purger. Quand la conduite est en charge de ne pas subir l'eau qui vient dans la conduite et qui envahit la cave. Il demande si la Municipalité est informée sur ces clapets, qui coûteraient, dans un premier temps, bien moins chers, même si c'est la commune qui les offrirait aux propriétaires qui ont parfaitement raison de se plaindre.

M. F. **GEX** explique qu'il a contrôlé, avec le bureau spécialiste en hydrologie, et le problème du clapet est qu'il empêcherait que le collecteur renvoie en direction de la maison l'eau et donc on condamnerait la conduite qui ne pourrait plus s'évacuer.

Les nouveaux bâtiments, qui ont été inondé, l'ont été, non pas à cause de l'eau de refoulement, mais dû au ruissellement. Le collecteur ne pouvant plus accepter quoi que ce soit, l'eau est remontée dans la conduite.

Sur toutes les nouvelles constructions, on exige des propriétaires des bacs de rétention pour faire un tampon entre ce que le collecteur peut accepter, que ces bacs retiennent l'eau le temps que cela se vide et que cela puisse s'évacuer. Si l'eau ne peut pas partir du moment que la conduite est remplie, clapet ou pas, ce ne peut pas s'évacuer.

5. Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré (préavis 01/2026)

Présentation du préavis 01/2026 par F. **STAEHLI**

Rapport de la Commission ad-hoc J.-D. **CHAMOT**

Mme V. **CHAMOT FURIANI** demande si un noyer, probablement âgé de plus de 100 ans, peut être considéré comme arbre remarquable.

M. F. **STAEHLI** le confirme. Il va faire la tournée des arbres de Morrens avec la société Leuba pour répertorier les arbres remarquables.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** ajoute que l'on sait que les thuyas ne sont plus à la mode et demande si le vote de ce règlement sera contraignant et mettra une pression sur les propriétaires pour qu'ils les enlèvent ?

M. F. STAEHLI non, ce vote n'obligera en rien les propriétaires d'enlever les thuyas. S'ils les enlèvent ils devront juste les remplacer.

M. D. LAMBELET demande, s'il est autorisé de verser des branchages coupés en lisières des forêts, en effet, il a remarqué au moins 3 camionnettes en train de déverser leurs déchets végétaux sur la route qui descend à Cheseaux.

M. F. STAEHLI répond que dans ce cas précis il s'agissait de la DGMR.

Le Conseil décide :

- **D'adopter le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré, tel que figurant en annexe du présent préavis.**

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant l'unanimité moins 2 abstentions

6. Demande d'abrogation de la zone réservée communale et de son règlement, conformément à l'art. 46 LATC (Préavis 02/2026)

Préavis 02/2026, par Mme S. **HULAAS**, elle informe qu'une fois ce préavis accepté par le Conseil, il devra être avalisé par le département Cantonal, ce qui devrait être une formalité, mais, en tout état de cause, cela permettrait dans l'intervalle de déjà aider les propriétaires à développer leurs projets, monter des dossiers de mise à l'enquête et éventuellement délivrer des permis de construire, à la condition que la DGTL avalise ces abrogations de zones réservées.

Rapport de la Commission d'urbanisme M. J. **FREY**

Le Conseil décide :

- **D'adopter l'abrogation du plan de la zone réservée communale et de son règlement en vigueur depuis le 9.1.26**
- **De transmettre le dossier au département compétent pour approbation**

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant l'unanimité

7. Création d'une association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes - Approbation des statuts selon le Préavis municipal No 03/2026

Présentation du Préavis 03/2026, par M. F. **STAEHLI**

Rapport de la Commission ad-hoc J. **CHARNAUX**

Mme A.-M. **BOLINGER** relève que jusqu'à maintenant la commune déversait ses eaux dans la Mèbre et demande s'il y avait des coûts pour la commune.

M. F. **STAEHLI** confirme que l'on payait déjà les mêmes sommes pour évacuer nos eaux du côté de Lausanne.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande sur quels critères étaient fixés ces taxes.

M. F. **STAEHLI** chaque commune paie sur la base de kilomètres de conduites et il y a une clé de répartition qui a été faite.

Le Conseil décide :

- D'approuver le principe et les modalités de transferts à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'association
- D'approuver les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines et du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV)
- D'acter la dissolution des ententes, conventions et accords listés au point 5.3 ainsi que toutes les conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se subsistera.

Ceci est le résultat d'un vote comptabilisant l'unanimité.

8. Demande de crédit extrabudgétaire pour la réparation d'une conduite d'adduction à la hauteur du Collège de la Marionnaz. (préavis 04/2026)

Préavis 04/2026, par M. F. GEX.

Rapport de la Commission des finances par Mme V. CHAMOT FURIANI

M. J. FREY soulève un problème de dénomination dans le préavis Municipal page 2, 3^{ème} paragraphe, il est écrit « les travaux ont ensuite permis de mettre à jour l'affaissement de la conduite en béton » Ce n'est pas possible qu'il s'agisse d'une conduite en béton. Il faudrait vérifier. Il est également indiqué que la section a été remplacée par une conduite en PVC. Là aussi cela ne lui semble pas correct.

La Municipalité va vérifier.

Le Conseil décide de :

D'accorder à la Municipalité un crédit budgétaire complémentaire d'un montant de CHF 21'000.- destiné à la répartition en urgence de cette conduite d'adduction à hauteur du Collège de la Marionnaz. Les charges liées à cette opération ont été financées par les liquidités courantes et portées dans le compte 71000.3143.00 d'entretien du réseau d'eau. Sachant que ce dicastère est financé par des taxes, l'excédent de charges découlant de cette répartition sera, le cas échéant, prélevé à la réserve (compte 2900.01 du bilan)

Ceci est le résultat d'un vote comptabilisant l'unanimité.

9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Bezençon « Reconnaissance de la convocation électronique comme transmission officielle », déposée lors du Conseil communal du 08.12.2025

Madame la Syndique Sandra Hulaas pour la réponse

M. D. BEZENCON confirme que la réponse lui convient. Ceci avait pour but de s'assurer que tous les conseillers reçoivent l'entier du dossier. Il suggère que les documents soient numérotés à l'avenir.

Le postulat est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

10. Divers et propositions individuelles.

Voici les prochains rendez-vous :

Conseils :

Lundi 4 mai - Lundi 22 juin - Lundi 5 octobre - Lundi 7 décembre

Repas de fin de législature :

Mercredi 20 mai.

Installation et assermentation des autorités :

Jeudi 11 juin

M. J. **CHARNAUX** revient sur le tour de France féminin et demande s'il est prévu de décorer le village à cette occasion, comme cela se fait ailleurs.

M. L. **LAPERRIERE** explique que la Municipalité y réfléchit mais ils attendent la prochaine séance avec l'équipe du tour. En tous les cas il va y avoir de l'animation car la caravane du tour passera à Morrens.

M. F. **STAEHLI** prend note que M. J. **CHARNAUX** est motivé pour soutenir la Municipalité dans ce qui se fera. Et soulève qu'il est toujours difficile de mobiliser les gens pour aider.

Mme L. **ZELLER** suggère de solliciter les écoles.

M. D. **BEZENCON** nous lit un message qu'il souhaite faire passer à la Municipalité.
Voir annexe.

La parole n'étant plus demandée, la séance se termine à 21h38.

Approuvé en séance du 4 mai 2026.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président La Secrétaire



Stéphane Ayer Alexandra Piot Venizelos